INTERNATIONAL-VIA CAMPESINA

Le SOC à deux fois vainqueur!

Le SOC, syndicat andalou des travailleurs des champs, -membre comme Uniterre de La Via Campesina Europe- se situe pour une fois à la rubrique des bonnes nouvelles. Uniterre qui soutient, via la Plate-forme suisse pour une agriculture socialement durable, le combat de ce syndicat est très heureux de pouvoir présenter ces deux succès mérités.

Le prix 2015 Paul Grüninger va au SOC d'Andalousie

Ce prix, d'une hauteur de 50'000 frs sera décerné le 27 novembre 2015 à Saint-Gall par la Fondation Paul Grüninger. Pour le Conseil de Fondation, le syndicat andalou des travailleurs-euses agricoles SOC-SAT s'engage depuis de très nombreuses années auprès des êtres humains qui récoltent dans la misère des légumes frais et bon marché que nous trouvons en hiver sur les étalages des magasins en Suisse et au nord de l'Europe.

La plupart du temps, ces travailleurseuses migrant-e-s sont sans statut ou sont des saisonniers provenant du Nord de l'Afrique ou d'Europe de l'Est. Ils sont mal payés (env. 30 euros jour), ont des horaires de travail inacceptables et des conditions de logement souvent infrahumaines sans eau, ni électricité, vivant parfois sous des bâches de plastiques. Le syndicat andalou des travailleurs des champs les conseille, s'occupe de leur suivi médical, offre une aide juridique, un appui à la régularisation des documents de séjour et à la recherche de conditions d'hébergement acceptables. Ainsi, le SOC s'engage pour les droits humains là où les femmes et les hommes sont le plus exploité-e-s et nécessitent une aide urgente. En raison de son engagement sans faille pour ces travailleurs-euses étrangers-ères, le SOC a été condamné à de multiples reprises. En quelques années, ses militants ont écopé de peines de prison avec sursis cumulées de plus de 100 ans.

Cet engagement courageux pour les plus pauvres d'entre les plus pauvres correspond, selon le Conseil de Fondation Paul Grüninger à l'esprit qui animait le sauveur de nombreux réfugiés pendant la seconde guerre mondiale.

Source: site internet de la Fondation.

VHM

Paul Grüninger (1891–1972) était commandant en chef de la po-

lice du canton de St Gall pendant la seconde guerre mondiale. Après l'annexion de l'Autriche par les nazis en 1938, ce commandant a laissé passer illégalement en Suisse plusieurs centaines voire milliers de juifs et autres réfugiés et les a ainsi sauvés d'une mort quasi certaine. En 1939, Paul Grüninger a été licencié sans délai par le Conseil d'Etat St Gallois et a été condamné en 1940. Il a vécu dans la pauvreté jusqu'à sa mort. Ce n'est qu'en 1995 que ce commandant, mort depuis longtemps, a vu son procès révisé et a été réhabilité. En 1998, les descendants de Grüninger ont fondé la Fondation Paul Grüninger afin de soutenir des personnes ou des organisations qui agissent aujourd'hui dans le même esprit -avec courage et abnégationcomme le sauveur des réfugiés.

Genève démontre sa solidarité avec les activités du SOC

Lors de la soirée de soutien au SOC organisée à Genève début octobre par la Plate-forme pour une agriculture socialement durable et le comité de soutien aux ouvriers migrants du sud de l'Espagne, plus de 7'000 euros ont été récoltés.

Aux Bains des Pâquis, plus de 150 personnes ont partagé une fondue solidaire!

Ces 7'000 euros serviront à l'achat et l'entretien d'une voiture d'occasion qui facilitera le travail des syndicalistes sur les 80'000 hectares que représente la mer de plastique d'Andalousie.

En savoir plus: plate-forme pour une agriculture socialement durable

www.agrisodu.ch



Quatre travailleuses marocaines, leur avocate Laura du SOC et Federico du SOC.

Un jugement exemplaire en faveur des travailleuses

A la fin octobre, nous apprenons avec joie que les cinq femmes immigrées marocaines de la mer de plastique d'Almeria (Andalousie) défendues par le SOC ont gagné leur procès contre leur licenciement abusif par l'entreprise Biosol Portocarrero.

C'est en août 2014 que l'entreprise de production, de conditionnement et de commercialisation de fruits et légumes Biosol Portocarrero à Nijar en Espagne licencie cinq employées parce qu'elles avaient témoigné des conditions de vie et de travail indécents dans la mer de plastique d'Almeria au cours du film «Bio-illusion» diffusé par la chaîne de

TV ARTE. Ces cinq femmes, affiliées au syndicat SOC, ont demandé aussitôt leur réintégration dans l'entreprise ainsi que le droit à l'organisation syndicale et à la liberté d'expression.

Une vague de solidarité

Les travailleuses de l'entreprise de conditionnement ont cherché le soutien des consommatrices et consommateurs de leurs produits et l'ont trouvé en particulier en Suisse. Des consommateurs et consommatrices critiques, proches du Forum Civique Européen à Bâle et de la Plateforme suisse pour une agriculture socialement durable, ont informé l'opinion publique sur ces licenciements scandaleux et ont ainsi déclenché une vague de protestations. Bio Suisse, qui

jusqu'alors avait certifié la production biologique de l'entreprise Biosol, a essayé sans succès de négocier dans ce conflit. En janvier 2015, Bio Suisse a alors retiré le «Bourgeon» à l'entreprise Biosol Portocarrero et a ainsi empêché la vente de ses fruits et légumes dans les supermarchés de COOP en Suisse.

Plus d'un an d'incertitudes

La déléguée syndicale, Hafida Mounjid, et les autres femmes licenciées ont porté plainte devant le tribunal du travail à Almeria. Pendant 14 mois les femmes ont dû faire face à l'incertitude quant à leur avenir. Aucune autre entreprise ne voulait embaucher ces femmes marocaines révoltées. Partout elles se heurtaient à une grande hostilité, parce qu'elles avaient communiqué sur les conditions de travail dans le secteur. L'entreprise leur a proposé des dédommagements, ce qu'elles ont refusé. Elles demandaient que leurs droits soient reconnus: «Nous n'avons rien fait de mal, il n'y avait aucune raison de nous licencier après tant d'années passées au sein de l'entreprise. Nous ne voulons pas de dédommagement, nous voulons continuer à lutter pour retourner à notre travail, il en va de notre dignité». Elles ont accueilli plusieurs délégations internationales, l'une d'entre elles a pu assister au procès à Almeria le 11 septembre dernier.

Licenciements abusifs

Le 30 octobre, le jugement exemplaire du tribunal de travail d'Almeria

a été rendu public: les licenciements, non-conformes au droit, sont annulés. «Personne ne peut être sanctionné pour la libre expression de ses idées, de ses critiques ou de ses opinions et encore moins pour une activité syndicale». De ce fait le contrat de travail n'est pas considéré comme résilié et l'entreprise Biosol Portocarrero est sommée de payer les salaires des 14 mois écoulés et de réintégrer ces femmes marocaines à leurs places de travail. Chapeau

Valentina Hemmeler Maïga et Forum civique européen

Brésil: la justice condamne la multinationale suisse Syngenta

Syngenta a été condamnée et sommée de verser des indemnisations aux familles des victimes du mouvement des sans terre. En 2007, l'entreprise paramilitaire chargée de la surveillance d'un site de Syngenta dans l'Etat du Paranà sur lequel des essais transgéniques étaient effectués, a tué un manifestant «Keno» et blessé plusieurs autres. Ainsi, la multinationale a été jugée responsable des actes criminels perpétrés par la société de surveillance qu'elle employait. Uniterre, qui avait écrit plusieurs articles sur ce dossier s'en réjouit!

Syngenta a annoncé qu'elle ferait recours de cette décision.

VHM